



Communiqué

Le 27 octobre 2008

Lancement De La Campagne Provinciale 2008 De Vaccination Contre La Grippe

Dans le cadre du programme de vaccination contre la grippe, on encourage les premiers intervenants et les fournisseurs de soins de santé à « choisir le vaccin, pas la grippe » afin de se protéger eux-mêmes et de protéger les personnes dont ils s'occupent, a annoncé aujourd'hui la ministre déléguée à la Vie saine, M^{me} Kerri Irvin-Ross.

« Les premiers intervenants et les fournisseurs de soins de santé sont souvent en contact avec des Manitobains et Manitobaines à risque; c'est pour cette raison que ces professionnels de la santé représentent un groupe cible important de la campagne de vaccination contre la grippe, a déclaré M^{me} Irvin-Ross. Chaque personne de ce groupe qui reçoit ce vaccin annuel contribue à ériger une protection défensive contre la propagation de la grippe. »

La campagne annuelle « Choisir le vaccin... pas la grippe » va commencer sous peu dans l'ensemble du Manitoba. Le vaccin sera offert gratuitement aux résidents manitobains qui sont considérés comme étant à risque, en particulier :

- les Manitobains et Manitobaines de 65 ans et plus et leur entourage;
- les personnes de tout âge ayant une maladie chronique et leur entourage;
- les personnes résidant en foyer de soins personnels ou autre établissement de soins pour malades chroniques;
- les enfants en bonne santé âgés de 6 à 23 mois et leur entourage;
- toutes les femmes enceintes et leur entourage;
- tous les travailleurs de la santé;
- tous les premiers intervenants, y compris les policiers, les pompiers et les ambulanciers.

« Les premiers intervenants viennent régulièrement en aide à des résidents de Winnipeg qui sont considérés à risque. Nous prenons toutes les précautions possibles pour protéger notre personnel; le vaccin contre la grippe est un exemple de ce genre de précautions, a précisé M. Jim Brennan, le chef du Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg. Le programme provincial de vaccination contre la grippe est actif, et nous recommandons fortement à tous nos premiers intervenants de se protéger et de protéger les personnes qu'ils rencontrent en se faisant vacciner. »

Tous les habitants du Manitoba admissibles à recevoir le vaccin dans le cadre de ce programme public peuvent se faire vacciner dans les cliniques de santé publique de l'ensemble de la province pendant les mois de novembre et décembre, ou par leur médecin de famille.

La grippe est plus grave que le rhume. Attraper la grippe peut mener à des complications graves telles que la pneumonie, l'hospitalisation et même la mort. On estime que, chaque année, environ 4 000 à 8 000 Canadiens meurent de complications de la grippe, la majorité étant des personnes âgées.

« Attraper la grippe peut être extrêmement grave, mais heureusement il existe des méthodes de prévention, a précisé le D^r Joel Kettner, qui est le médecin-hygiéniste en chef de la province. Le vaccin contre la grippe est notre meilleur moyen de défense, et toutes les personnes admissibles devraient en profiter pour prévoir de se faire vacciner. Ce vaccin est considéré comme sécuritaire, et les avantages de la vaccination dépassent de loin les risques qui peuvent y être associés. »

La grippe se transmet généralement d'une personne à l'autre par contact avec les liquides sécrétés en éternuant ou en toussant, et par contact physique direct avec une personne infectée. Les symptômes peuvent inclure fièvre, maux de tête, toux, douleurs musculaires, congestion nasale, maux de gorge et épuisement.

« La grippe s'attrape facilement, et elle se transmet facilement, a indiqué M^{me} Joy Letkemann, directrice du chapitre manitobain de l'Association pulmonaire. Chez les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes ayant une maladie pulmonaire chronique comme l'asthme ou la bronchopneumopathie chronique obstructive, la grippe peut être beaucoup plus grave. Le vaccin est le meilleur moyen de défense contre la grippe – pour soi-même et pour les personnes dont on prend soin. »

Les personnes de 65 ans et plus peuvent aussi recevoir le vaccin antipneumococcique en même temps que le vaccin contre la grippe. Ce vaccin peut les protéger contre la pneumonie, les infections sanguines et la méningite causées par les bactéries pneumococciques.

L'année dernière, plus de 227 000 Manitobains et Manitobaines se sont faits vacciner contre la grippe. Pour en savoir plus sur le vaccin contre la grippe et les symptômes de la grippe, consultez la page Web suivante : <http://www.gov.mb.ca/health/flu/index.fr.html> .